

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 22 septembre 2020 à 20 h 00

**Présents** : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes BASSO BRUSA Francine, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Nadine GERARDIN, Florence NORMAND, Marie BAYARD

Ms Loïc HENRY, Adrien TAILLARD, Pascal NORMAND, Claudio GREGORAT, Cédric BLAISON, Vincent L'HÔTE,

**Absents** : Ms Yannick CROSNIER, Gilbert HACQUARD

**Secrétaire** : Mme Aurore L'HÔTE

### - **Approbation du dernier compte-rendu**

A l'unanimité

### **Tarifs des différentes fêtes et cérémonies organisées par le CCAS**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide

- d'offrir à chaque habitant de Nompatelize âgé de 70 ans et plus, un colis pour les fêtes de fin d'année. Le repas n'ayant pas eu lieu cette année pour cause de pandémie du coronavirus, le montant financier du colis sera compris, exceptionnellement, entre 50 et 60 €.
- d'offrir à chaque enfant de Nompatelize âgé de 11 ans et moins, un goûter et un spectacle à l'occasion de la Saint Nicolas. **Cette année la pandémie du coronavirus ne permettant pas un spectacle en salle, les membres du CCAS feront une distribution individuelle de friandises le 5 décembre.**
- d'offrir à chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune de Nompatelize, un nounours (ou une balle d'activités) réalisé par une couturière de la commune d'un montant de 15 € et une carte cadeau de 30 € prise dans un magasin de puériculture de Saint-Dié des Vosges.
- d'offrir un bouquet de fleurs d'un montant de 40 euros à l'occasion de la célébration de l'anniversaire des nonagénaires et centenaires du village.

### **Transport scolaire**

Le conseil, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention :

Décide la prise en charge à 100 % du coût du transport scolaire des élèves, jusqu'à 16 ans (courant de l'année civile), domiciliés à Nompatelize et se rendant dans les établissements scolaires du second degré de Saint-Dié des Vosges et précise que cette gestion se fera sous forme de remboursement sur présentation d'un justificatif de paiement.

Rappelle que cette prise en charge est également valable pour les familles qui ont un enfant de moins de 16 ans scolarisé dans un établissement ne se situant pas à Saint-Dié et sur justificatif de frais de transport (bus ou train). La somme alors versée correspondra au remboursement du coût engendré par les vignettes du bus scolaire desservant les écoles de Saint-Dié.

## **Adhésion au CAUE**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement des Vosges) pour l'année 2020 et ce pour une cotisation fixée à 85 € pour notre collectivité.

Les missions du CAUE sont d'informer, sensibiliser et conseiller. Le CAUE assure notamment un service de proximité pour une assistance architecturale, paysagère et urbaine préalable aux projets de construction et d'aménagement. Les architectes et paysagistes du CAUE proposent un accompagnement préalable sur les projets d'aménagement d'espaces publics, de valorisation du patrimoine, de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment public.

Le conseil aux habitants : les administrés qui envisagent de construire, réhabiliter, restaurer, agrandir, transformer, ravalement, aménager les abords d'une maison neuve ou ancienne, des locaux professionnels ou commerciaux... peuvent demander sur simple demande de l'aide au CAUE.

## **Convention avec le DOJO**

Le Maire rappelle au conseil qu'une convention de mise à disposition de la salle du Dojo lie la commune et l'association du Dojo depuis le 2 août 1988 et ce pour une durée de 99 ans.

Il convient de dénoncer cette convention, par accord mutuel.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Dénonce la convention qui lie la commune de Nompatelize à l'Association « Dojo des Jumeaux ».

# INFORMATIONS

## **Ordures ménagères**

Les sacs utiles au ramassage des ordures ménagères (rouges et jaunes) sont à votre disposition dans les locaux de la Communauté d'Agglomération situés dorénavant **Place de l'Europe (derrière la Mairie de Saint-Dié des Vosges)**. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Suites aux dernières mesures de confinement, je vous informe que les services de collecte et l'ouverture des déchetteries restent opérationnelles pendant le confinement.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service déchet de la Communauté d'agglomération au 06 30 38 84 35 (David WENTZEL), 07 86 02 86 35 (Stéphanie NOEL) ou par mail à l'adresse suivante : [service-dechets@ca-saintdie.fr](mailto:service-dechets@ca-saintdie.fr)

## **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables ci-après, jusqu'à l'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

Commissaires titulaires : Francis TOUSSAINT  
Claude BERNARD  
Denise CLOYSSIL  
Christian GERARDIN  
Christiane CLAUDE  
Pascal MOHR

Commissaires suppléants : Denis HENRY  
Marcel LALEVEE  
Luc ANTONOT  
Serge LAZZARI  
Jean-Claude BUSSI  
Isabelle IUNG

## **Bourse aux jouets du PERPI**

La bourse aux jouets du PERPI prévue le 15 novembre prochain a malheureusement dû être annulée. Les membres de l'Association espèrent pouvoir organiser au mois d'avril prochain, la bourse aux vélos.

## **Défibrillateur**

Un nouveau défibrillateur a été installé aux Feignes, près du surpresseur, sentier des Feignes

## **Factures d'eau**

Vous venez de recevoir votre facture d'eau. Nous sommes conscients que le délai de règlement de cette facture est très court. Nous ne sommes malheureusement pas responsables de cet état de fait. Les factures ont été émises par nos soins le 1<sup>er</sup> octobre. Cependant la compétence de l'eau étant maintenant à la charge de la Communauté d'Agglomération, les factures n'ont pu être envoyées par la perception qu'après accord de l'EPCI.

Le délai de règlement est impératif surtout en ce qui concerne le règlement par carte bleue. En effet, à compter du 15 novembre, il ne sera plus possible d'accéder au site de paiement en ligne.

Nous vous remercions de votre compréhension

## **Concessions de cimetière**

De nombreuses concessions de cimetière arrivent à terme en 2020.

Merci de bien vouloir, si vous ne l'avez pas encore fait, vous rapprocher du service administratif de la mairie pour tout renseignement.

## **Fibre**

Beaucoup d'entre vous nous demandent « où en est la fibre ? ».

Nous nous sommes rapprochés de la société Losange qui est en charge de la construction de ce réseau Très Haut Débit. Il nous a été répondu que bien que soyons toujours en zone prioritaire, les travaux avaient pris beaucoup de retard suite à la crise sanitaire, et qu'ils ne seraient réalisés dans notre commune que dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## **Site internet**

Le site internet de la commune est mis à jour par des conseillers municipaux pleins de bonne volonté. A ce jour, un gros travail a déjà été effectué, cependant il reste encore beaucoup à faire, nous vous remercions de votre compréhension.

## **Crise sanitaire**

La crise sanitaire et le re-confinement nous impactent tous plus ou moins. En cette période difficile, nous souhaitons à toutes les personnes malades, isolées, en difficulté professionnelle ou personnelle beaucoup de courage.

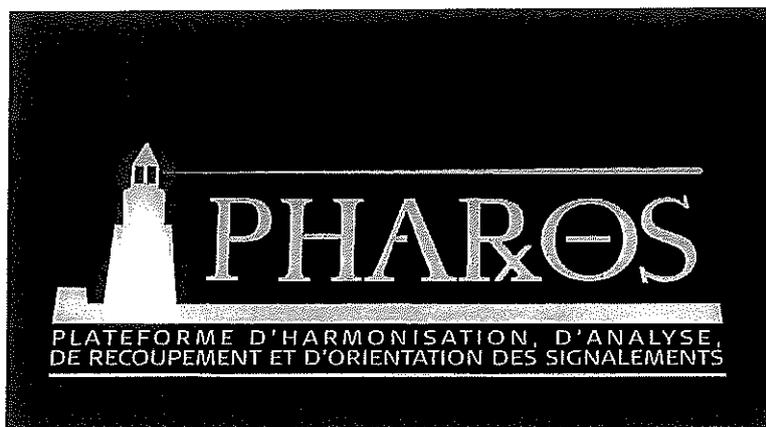
La Mairie et les élus sont à votre disposition pour vous assister en cas de besoin.

Continuons à être solidaires et prenons soin les uns des autres.

**Merci à tous les bénévoles qui s'investissent pour la commune en tant que membres du CCAS, de la commission du fleurissement et de la bibliothèque.**



Utilisation de la plateforme PHAROS



De quoi parle-t-on ?

PHAROS signifie « Plateforme d'Harmonisation d'Analyse, de recoupement et d'Orientation des Signalements ».

Comme son nom l'indique, PHAROS est une plateforme pour signaler un contenu, se trouvant sur les réseaux, suspect ou illicite concernant :

- La pédophilie et la pédopornographie ;
- Expression du racisme de l'antisémitisme, la xénophobie ;
- Incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse ;
- Terrorisme et apologie du terrorisme ;
- Escroquerie et arnaque financières sur internet.

Ses contenus peuvent se situer : sur des sites, des blogs, des réseaux sociaux, des forums...

Comment réagir ?

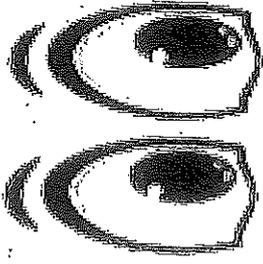
Ne jamais partager les contenus suspects.

Faire un signalement PHAROS : -----

Se connecter à l'adresse : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/> et suivre la procédure

Si je n'ai pas internet : **contacter la gendarmerie en appelant la brigade locale ou le 17.**

Les signalements seront traités par les gendarmes et les policiers affectés à la plateforme PHAROS, ils vérifieront si les contenus signalés sont, ou non, une infraction à la loi française.



## SOYONS VIGILANTS

Une recrudescence de faits délictueux à l'origine de démarchages à domicile a été constatée ces derniers jours sur la commune et ses environs

Aussi, le regard de chacun peut s'avérer très utile et permettre d'éviter quelques désagréments.

Loin de nous l'idée d'épier le voisinage, mais seulement de rester attentif sur la présence d'individus ou de véhicules inconnus, n'hésitant pas à pénétrer dans les propriétés pour espérer ou agir, prétextes à l'appui s'ils sont aperçus.

Adoptons alors les bons réflexes et si possible:

- Noter les plaques d'immatriculations
- Repérer les inscriptions sur les véhicules
- Observer le physique et se concentrer sur un détail frappant.
- Eviter de laisser les fenêtres en oscillo battant et penser à verrouiller les accès.

Ne pas hésiter à prévenir un conseiller municipal ou le secrétariat de mairie.

Et en cas de fait avéré ou d'urgences, composez le 17.

La maire de NOMPATELIZE  
Annie GERARDIN

# INFORMATION IMPORTANTE

Ce compte rendu est le dernier qui vous sera adressé systématiquement par écrit dans votre boîte aux lettres. Les prochains seront mis en ligne et consultables sur le site de la mairie :

Nompatelize.fr

Les personnes désirant continuer à recevoir ces documents dans leurs boîtes aux lettres sont priés de nous renvoyer le coupon ci-dessous :

---

M. / Mme .....

Domicile.....

Désire continuer à recevoir les comptes rendus papier du conseil municipal ou toutes autres informations dans sa boîte aux lettres

*Mairie de Nompatelize*  
124, route d' Etival 88470 NOMPATELIZE  
Ouvert le mardi et jeudi de 8h30 à 11h 30  
Téléphone: 03 29 58 40 74  
*mairienompatelize@gmail.com*

1. The first part of the document is a list of names and addresses.

2. The second part of the document is a list of names and addresses.

### 3. The third part of the document is a list of names and addresses.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses.